



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Mise au concours

La commune de Val de Bagnes compte plus de 10'000 habitants à l'année et 50'000 personnes en haute saison, elle est composée de 25 villages et hameaux.

Reconnue à l'international grâce à la station de Verbier, la Commune cherche à offrir un cadre de vie agréable à ses citoyens et ses hôtes et à étendre son attractivité touristique toute l'année.

En matière d'aménagement du territoire, la Commune est en cours de révision globale de son plan d'aménagement des zones et règlement des constructions. Tenant compte des attentes exprimées par la population lors de démarches participatives, la Commune planifie son développement en cohérence avec les enjeux soulevés et avec le programme de législature. Le service de l'aménagement du territoire mène également des études et des projets notamment en matière d'espaces publics, de stratégie pour le logement et de développement touristique.

Afin de l'aider à relever ces défis, et en remplacement du titulaire actuel, l'Administration communale de Val de Bagnes met au concours un poste de :

Responsable de l'aménagement du territoire à 80-100 %

Votre mission

Planifier le développement du territoire en adéquation avec la stratégie communale et avec les projets publics et privés prévus sur la Commune.

Réviser le plan d'affectation de zones et règlement des constructions, et les autres documents de planification.

Mener les projets d'aménagement du territoire.

Développer la stratégie foncière et évaluer les acquisitions et les ventes.

Gérer et organiser le fonctionnement du service de l'aménagement du territoire.

Assurer la coordination avec les partenaires et avec les citoyens, en privilégiant la communication, l'écoute active et les solutions.

Votre profil et vos compétences

Université ou Haute Ecole en aménagement du territoire, géographie ou développement territorial

Expérience professionnelle dans la conduite de projets d'aménagement du territoire

Expérience en gestion d'équipe

Maîtrise des outils informatiques courants (Microsoft Office, suite Adobe, SIT) et prêt/e à se former sur des logiciels spécifiques

Capacité d'analyse, rigueur, sens des responsabilités

Facilité dans les contacts et qualités rédactionnelles

Entrée en fonction

de suite ou à convenir

Informations et postulation

Le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la Commune de Val de Bagnes, classe 8.

Pour consulter la description de fonction du poste, veuillez télécharger le PDF, à gauche, au fond de la page.

Pour déposer votre candidature, veuillez cliquer sur le bouton « Poser sa candidature », à gauche, au fond de la page.

Des renseignements complémentaires peuvent également être obtenus auprès de M. Guillaume Colin, Directeur opérationnel (tél. 027 777 11 84), ou rh@valdebagnes.ch.

Le délai de candidature est fixé au 11.04.2025. Les candidatures reçues hors délai ne seront pas traitées et considérées comme non venues.

20.03.2025



DESCRIPTION DE FONCTION

Responsable du service Aménagement
du Territoire

1. Titulaire et organisation

Titulaire	
Dicastère	AT, constructions et mobilité
Service	Aménagement du territoire (AT)
Directeur opérationnel	Guillaume Colin
Subordonné/s	Chefs de projets du service AT Assistant administratif (sur les aspects techniques)
Suppléant	
Liens fonctionnels internes	Conseil municipal Conseil général Secrétaire général et Secrétaire général adjoint Collaborateurs du dicastère AT, constructions et mobilité Responsable RH Responsable informatique Responsable juridique Responsable SCI Responsable qualité Directeurs opérationnels et collaborateurs des autres dicastères Groupe ALTIS
Liens fonctionnels externes	Service cantonal du développement territorial Autres services cantonaux Mandataires externes Acteurs touristiques Citoyens et administrés de la Commune etc.

2. Mission(s) principale(s)

➤ Planifier le développement du territoire en adéquation avec la stratégie communale et avec les projets publics et privés prévus sur la Commune.
➤ Réviser le plan d'affectation de zones et règlement des constructions, et les autres documents de planification.
➤ Mener les projets d'aménagement du territoire.
➤ Développer la stratégie foncière et évaluer les acquisitions et les ventes.
➤ Gérer et organiser le fonctionnement du service de l'aménagement du territoire.
➤ Assurer la coordination avec les partenaires et avec les citoyens, en privilégiant la communication, l'écoute active et les solutions.

3a. Tâches et responsabilités générales liées à la position hiérarchique

(selon système RACI : Réalise – a les Autorités – est Consulté – est Informé)

Chapitres	Tâches/responsabilités	R	A	C	I
<u>Séances</u>	Participer aux séances de service	R			
	Participer aux séances de la commission du dicastère	R			
	Participer, selon les besoins, aux séances préparatoires et plénums du Conseil général	R			
<u>Finances</u>	Collaborer à l'établissement du budget et de la planification financière du service			C	
	Collaborer à la gestion et au suivi des dépenses du service en fonction des budgets alloués			C	
	Collaborer au bouclage des comptes du service			C	
<u>RH</u>	Collaborer aux processus de recrutement de nouveau personnel du service			C	
	Collaborer au management en matière de gestion du personnel			C	
	Collaborer à la tenue des entretiens d'appréciation des collaborateurs du service			C	
	Superviser la planification du personnel sur le logiciel de gestion du temps	R			
<u>SCI / Qualité</u>	Collaborer avec les responsables SCI et qualité pour le respect des procédures de travail et l'amélioration continue			C	

3b. Tâches et responsabilités générales liées à la fonction

(selon système RACI : Réalise – a les Autorités – est Consulté – est Informé)

Chapitres	Tâches/responsabilités	R	A	C	I
<u>Général</u>	Fonctionner comme personne de liaison entre la Commune de Val de Bagnes, la région, le Canton du Valais et la Confédération en matière d'aménagement du territoire	R			
	Informé et conseiller en faveur d'un développement du territoire conforme aux intérêts et besoins de la Commune	R			
	Assurer la coordination de toutes les actions de la Commune ayant des effets sur l'aménagement du territoire	R			
	Veiller à l'application des lois fédérales et cantonales, des directives, règlements communaux, en liens avec les activités du service	R			
	Suivre le développement et la mise en œuvre des nouvelles législations et apporter les informations et le soutien nécessaire aux autres services	R			
	Renseigner la population et les acteurs professionnels sur la réglementation applicable sur l'aménagement du territoire.	R			
	Mettre à disposition les données publiques sous forme de SIT et apporter les renseignements complémentaires à la demande.	R			
	Coordonner la communication des projets et du service	R			
<u>AT</u>	Planifier et mettre à jour le PAZ-RCCZ et les autres outils réglementaires en matière d'aménagement du territoire	R			
	Assurer l'examen et l'établissement de plans d'aménagement spéciaux	R			
	Assurer le traitement des oppositions et recours en lien avec les procédures	R			

	Analyser et planifier les besoins communaux en lien avec le territoire à court, moyen et long terme	R			
	Superviser l'élaboration et l'homologation des inventaires du patrimoine bâti	R			
	Développer la stratégie foncière et évaluer les acquisitions, cession de parcelles et droits de superficie.	R			
	Évaluer les régularisations foncières et les servitudes	R			
	Assurer la coordination des projets avec les partenaires et parties intéressées (Canton, TVSA, Altis, Verbier Tourisme, etc.)	R			
	Piloter les actions de la Commune en lien avec le plan logements	R			
	Réaliser tout travail lié aux tâches du service de l'aménagement du territoire	R			
	Participer à la planification des projets en vue d'atteindre les objectifs de la Commune			C	
<u>Fonctionnement du service</u>	Mener les séances internes de service	R			
	Superviser et/ou mener les séances de projets	R			
	Mener et/ou participer aux séances de coordination avec les autres services communaux	R			
	Répartir les dossiers déposés entre les différents chefs de projets	R			
	Assurer le lien entre les collaborateurs du service et la commission de l'AT, et superviser les rapports rédigés à son intention	R			
	Rapporter les décisions aux instances communales. Assurer le suivi des dossiers à la suite des décisions prises par le Conseil municipal	R			
	S'assurer du bon fonctionnement du service en collaboration avec le Directeur opérationnel du dicastère et l'assistant administratif	R			
	Gérer le personnel du service, en référant au Directeur opérationnel du dicastère	R			

3c. Tâches et responsabilités annexes

(selon système RACI : Réalise – a les Autorités – est Consulté – est Informé)

Chapitres	Tâches/responsabilités	R	A	C	I
<u>Coordination</u>	Œuvrer au sein de groupes d'experts et de groupes de travail en charge des questions de développement du milieu bâti, de patrimoine, d'urbanisation et des projets de promotion économique			C	
	Participer aux coordinations internes, notamment en lien avec les autres services du dicastère			C	

4. Exigences du poste

(0 = pas exigé ; 1 = souhaité ; 2 = indispensable)

Compétences	Tâches/responsabilités	0	1	2
Professionnelles	Haute école ou Université en aménagement du territoire, géographie, développement territorial ou équivalence			2
	Formation postgrade, supérieure, etc. (par ex. gestion d'équipe)		1	
	Connaissances linguistiques : anglais, allemand		1	
	Connaissances informatiques : Microsoft Office, suite Adobe, SIT, etc.			2

	Permis de conduire			2
	Domicile : Commune de Val de Bagnes		1	
Méthodologiques	Expérience professionnelle générale			2
	Expérience professionnelle dans un poste similaire			2
	Expérience professionnelle dans un poste à responsabilités			2
	Gestion d'équipe			2
	Travail en équipe			2
Sociales	Discrétion			2
	Disponibilité (par ex. horaires variables, week-ends, piquets)			2
	Engagement et initiative			2
	Respect des normes, précision et rigueur			2
	Orientation client (collaboration avec divers interlocuteurs)			2
	Capacité d'adaptation (gestion des imprévus)			2
	Sens de l'organisation			2
	Sens des responsabilités			2
	Autonomie			2
	Communication et expression orale			2
	Rédaction et expression écrite			2
	Maîtrise de soi et confiance en soi			2
	Gestion du stress			2
	Esprit d'analyse et de synthèse			2
	Résolution de problèmes			2
	Négociation et gestion de conflits			2
	Vision globale et stratégique			2
	Planification			2
	Esprit et capacité de décision			2
	Leadership			2
	Encadrement			2
	Délégation			2

5. Date et signatures

Date	Le Châble, le 20.03.2025	
Président de Commune	Fabien Sauthier	
Secrétaire général	Pierre-Martin Moulin	
Directeur opérationnel	Guillaume Colin	
Responsable RH	Monique Bruchez	
Titulaire		